

Municipalité Sainte-Sophie-de-Lévrard



Extrait du Procès-verbal
ou
Copie de Résolution

Corporation municipale Sainte-Sophie-de-Lévrard

À la séance spéciale du conseil de la corporation municipale de Sainte-Sophie-de-Lévrard, tenue le 10 juin 2021 sous forme de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence : les conseillères mesdames Sylvie Lambert, Nancy Castonguay Demers, et les conseillers messieurs Serge Turmel, et Mathieu Fournier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Guy Beudet, maire. Est également présente madame Josée Croteau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Absences : Madame Jacqueline M. Lambert et le poste de conseiller no 5 qui est vacant.

RÉSOLUTION # 5655, 06-2021 CONSTAT – APPEL D'OFFRES DE SURVEILLANCE DE CHANTIER ET DE CONTRÔLE DE QUALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité avait comme objectif de réaliser le projet de remplacement des conduites et de reconstruction de chaussée dans diverses rues portant le numéro 19-0947;

ATTENDU QUE la municipalité a lancé deux invitations d'appel d'offres sur le portail SEAO pour deux mandats distincts, pour la surveillance de chantier et le second, pour le contrôle qualitatif;

ATTENDU QUE sur le portail SEAO toutes compagnies peuvent avoir accès aux documents d'appel d'offres et déposer leurs soumissions à la municipalité dans les délais prescrits;

ATTENDU QU'à la date de la clôture de dépôt des soumissions, étant le 3 juin 2021 à 11h30, la municipalité n'a reçu aucune offre de services pour la surveillance de chantier;

ATTENDU QU'en temps de pandémie, plusieurs entreprises nous ont informés du manque accru d'employés disponibles pour répondre à notre mandat proposé;

ATTENDU QU'avec les procédures et délais normatifs pour retourner en appel d'offres, le calendrier de réalisation du mandat n'est plus en mesure d'être respecté dans sa totalité, considérant le temps nécessaire pour réaliser ces travaux;

ATTENDU QUE la municipalité se doit de donner un mandat de surveillance pour superviser ledit projet d'envergure, et considérant qu'il n'y a eu aucun soumissionnaire se disant disponible pour ce mandat, la municipalité a jugé qu'il était préférable d'annuler l'invitation d'appel d'offres de contrôle de qualité;

SUR PROPOSITION DE madame Nancy C. Demers

ET APPUYÉ PAR monsieur Serge Turmel

QU'IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de ne pas relancer les deux invitations d'appel d'offres, en titre cet été, et déposer un nouvel appel d'offres en décembre 2021 afin d'être prêt à pouvoir octroyer les mandats en début d'année 2022, et ce, dans le but de débiter le projet d'envergure dès le printemps 2022.

Adopté à Ste-Sophie-de-Lévrard, le 10 juin 2021.

EXTRAIT CONFORME,
CERTIFIÉ 11 JUIN 2021

SIGNÉ



Josée Croteau

Directrice générale et secrétaire-trésorière